ART. 14 N° **722** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

### AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 722

présenté par

M. Herth, M. Le Ray, Mme Vautrin, Mme Genevard, Mme de La Raudière, M. Saddier, M. Abad, M. Tetart, M. Tardy et M. Alain Marleix

-----

#### **ARTICLE 14**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 4.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'ajout d'un volet politique spécifique dans la politique d'installation, à destination de nondiplômés constituerait un retour en arrière en matière d'installation de jeunes agriculteurs, de consolidation et de reconnaissance d'un savoir-faire et d'une technicité de pointe.